

# **Des aides pour les transports**

**En situation de handicap, vous devez pouvoir vous déplacer facilement.**

**Il existe des aides pour les transports.**

**Par exemple pour le bus, le train ou le taxi.**

## **Les aides pour les transports publics : TPG**

### **Les rabais TPG sur le prix**

**Vous avez une rente AI ?**

Alors vous pouvez avoir des tickets moins chers.

[Voir les prix des TPG](#)

**Vous avez des prestations complémentaires ?**

Alors vous pouvez avoir un abonnement moins cher.

Vous devez demander l'abonnement à un guichet des TPG.

Vous pouvez aller à Rive, à Cornavin ou à Lancy-Pont-Rouge.

Vous devez apporter :

- Votre carte d'identité.
- Et votre numéro des prestations complémentaire.

[Voir les informations pour l'abonnement](#)

### **Des bus et des trams accessibles**

Dans le Canton de Genève, les TPG font beaucoup pour être accessibles.

Le sol des bus et des trams est bas.

Vous pouvez monter et descendre plus facilement.

[Aller à la page mobilité des TPG](#)

## **Un service spécialisé**

Les TPG offre aussi un service spécialisé pour les personnes avec handicap.

Une personne peut vous aider à prendre le bus ou le tram.

Le service s'appelle : « Mobilité pour tous ».

C'est gratuit.

[Lire la fiche d'information sur la « Mobilité pour tous »](#)

## **Vous êtes une personne malvoyante ou aveugle ?**

Il y a des arrêts de bus et de trams avec des annonces à écouter.

À certains arrêts, le bus ou le tram annonce son numéro et sa destination.

Cette annonce n'est pas automatique.

Alors les TPG vous donnent ce conseil :

Quand vous attendez le bus ou le tram, montrez bien :

- Votre canne blanche.
- Ou votre chien-guide.

Alors le conducteur ou la conductrice vous voit.

## **L'aide des prestations complémentaires**

Vous devez aller à l'hôpital ou dans un cabinet médical ?

Mais vous ne pouvez pas prendre les transports publics.

Et vous devez prendre un transport spécial.

Par exemple : un transport spécialisé ou un taxi.

Les prestations complémentaires de l'AVS et de l'AI peuvent vous rembourser.

Cette aide s'appelle : PC AVS/AI.

Vous devez donner un certificat médical.

[Voir les informations pour être remboursé](#)

## **Les aides des communes**

Des fois, les communes donnent des bons de transport.

Ces bons servent :

- Pour payer le taxi.
- Pour payer des transports spécialisés.

Par exemple : une ambulance.

Les bons peuvent payer tout le trajet.

Ou une partie du trajet.

Il faut demander à votre commune.

## **Prendre les transports spécialisés**

Il y a des services de transports spécialisés.

Spécialisé veut dire : des personnes peuvent vous accompagner.

Ou les véhicules sont adaptés, par exemple aux fauteuils roulants.

Les services de transports spécialisés sont :

- des associations ou
- des entreprises privées.

## **Les associations d'aide pour les transports spécialisés**

### **L'IMAD**

L'IMAD peut trouver une personne pour vous accompagner à des rendez-vous de santé.

Par exemple : chez le médecin.

[Aller sur le site de l'IMAD](#)

### **Fondation Foyer-Handicap**

La Fondation Foyer-Handicap propose des transports en mini-bus adaptés aux fauteuils roulants.

Et le conducteur ou la conductrice connaît les handicaps.

- Pour les personnes avec handicap.

Vous payez le transport.

Vous pouvez demander de l'aide pour payer.

[Aller sur le site de la Fondation Foyer-Handicap](#)

## **La Croix-Rouge Genevoise**

La Croix-Rouge Genevoise propose des aides et accompagnement pour vous déplacer.

- Pour les personnes avec des problèmes pour bouger.
- A partir de 18 ans.

Vous payez le transport.

Vous pouvez demander de l'aide pour payer.

[Aller sur le site de la Croix-Rouge Genevoise](#)

## **Les entreprises privées**

Il y a aussi des entreprises privées.

Ces entreprises proposent des transports spécialisés pour les personnes en situation de handicap.

L'association insieme-Genève a fait une liste de ces entreprises.

[Voir la liste des entreprises de transports spécialisés](#)

Vous pouvez aussi regarder sur le site local.ch.

[Aller sur le site local.ch](#)

## **Parquer votre voiture**

Il existe des places de parking spéciales pour les personnes en situation de handicap.

Vous trouvez ces places dans tout le Canton de Genève.

Ces places sont gratuites.

[Voir le plan des places handicap](#)

Important :

Pour utiliser ces places, il faut une carte.

On appelle cette autorisation : un macaron.

Vous devez faire une demande pour avoir un macaron.

[Voir comment demander un macaron](#)

## **Prendre le train**

Les CFF peuvent vous aider à organiser votre voyage.

[Aller sur le site des CFF](#)

Vous pouvez aussi téléphoner à ce numéro : [0800 007 102](#)

### **Vous avez besoin d'une personne pour vous accompagner ?**

Vous pouvez voyager avec une personne accompagnante.

Le voyage est gratuit pour personne qui prend le train avec vous.

Il faut demander une carte spéciale.

Cette carte s'appelle : carte d'accompagnement.

[Voir comment demander la carte d'accompagnement](#)